



Doute sur une reconnaissance d'enfant

Par **lachouette89**, le **06/03/2015 à 18:31**

mon mari a reconnu un enfant sur les dires de la mère maintenant la mère dit que c'est une autre personne quelle sont maintenant pour savoir la vérité car nous avons pas l'argent pour faire les démarches merci de me renseigner il l'a reconnu l'enfant il avait 14 ans mon mari a des doutes à être sûr qu'il est bien le père ont des enfants et ont juste protégé les autres lui en a rien à faire de mon mari et veut juste avoir de l'argent alors comment faire merci de me conseiller

Par **domat**, le **06/03/2015 à 18:38**

bjr,
il appartient à celui qui veut contester une filiation de faire devant le TGI une action en contestation de paternité.
mais si le père a élevé cet enfant pendant plus de 5 ans la paternité n'est plus contestable.
si votre mari ne veut pas payer pour cet enfant, la seule solution c'est qu'il conteste sa paternité.
cdt